



LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Description	Superficie	Superficie au 1/1000	N°	Statut	Superficie	Superficie au 1/1000
1	Développement d'habitat	200 m²	0,20	31	Stationnement	600 m²	0,60
2	Création d'un espace vert	500 m²	0,50	32	Stationnement	600 m²	0,60
3	Stationnement	100 m²	0,10	33	Stationnement	600 m²	0,60
4	Création d'un espace vert	600 m²	0,60	34	Stationnement	600 m²	0,60
5	Création d'un espace vert	600 m²	0,60	35	Stationnement	600 m²	0,60
6	Création d'un espace vert	600 m²	0,60	36	Stationnement	600 m²	0,60
7	Création d'un espace vert	600 m²	0,60	37	Stationnement	600 m²	0,60
8	Création d'un espace vert	600 m²	0,60	38	Stationnement	600 m²	0,60
9	Création d'un espace vert	600 m²	0,60	39	Stationnement	600 m²	0,60
10	Création d'un espace vert	600 m²	0,60	40	Stationnement	600 m²	0,60
11	Création d'un espace vert	600 m²	0,60	41	Stationnement	600 m²	0,60
12	Création d'un espace vert	600 m²	0,60	42	Stationnement	600 m²	0,60
13	Création d'un espace vert	600 m²	0,60	43	Stationnement	600 m²	0,60
14	Création d'un espace vert	600 m²	0,60	44	Stationnement	600 m²	0,60
15	Création d'un espace vert	600 m²	0,60	45	Stationnement	600 m²	0,60
16	Création d'un espace vert	600 m²	0,60	46	Stationnement	600 m²	0,60
17	Création d'un espace vert	600 m²	0,60	47	Stationnement	600 m²	0,60
18	Création d'un espace vert	600 m²	0,60	48	Stationnement	600 m²	0,60
19	Création d'un espace vert	600 m²	0,60	49	Stationnement	600 m²	0,60
20	Création d'un espace vert	600 m²	0,60	50	Stationnement	600 m²	0,60
21	Création d'un espace vert	600 m²	0,60	51	Stationnement	600 m²	0,60
22	Création d'un espace vert	600 m²	0,60	52	Stationnement	600 m²	0,60
23	Création d'un espace vert	600 m²	0,60	53	Stationnement	600 m²	0,60
24	Création d'un espace vert	600 m²	0,60	54	Stationnement	600 m²	0,60
25	Création d'un espace vert	600 m²	0,60	55	Stationnement	600 m²	0,60
26	Création d'un espace vert	600 m²	0,60	56	Stationnement	600 m²	0,60
27	Création d'un espace vert	600 m²	0,60	57	Stationnement	600 m²	0,60
28	Création d'un espace vert	600 m²	0,60	58	Stationnement	600 m²	0,60
29	Création d'un espace vert	600 m²	0,60	59	Stationnement	600 m²	0,60
30	Création d'un espace vert	600 m²	0,60	60	Stationnement	600 m²	0,60

- ZONAGE**
- UA : Zone urbaine centrale dense
  - UAb : Zone urbaine périphérique
  - UBa : Zone urbaine résidentielle au sein de l'agglomération
  - UBb : Zone urbaine résidentielle correspondant aux villages à caractère patrimonial
  - UC : Zone urbaine à caractère patrimonial correspondant au tissu ancien de St Cado
  - US : Zone urbaine correspondant au Secteur Déjà Urbanisé (SDU)
  - UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
  - UL : Zone urbaine à vocation de loisirs
  - Ula : Zone d'activités artisanales de la Ria
  - Ulb : Zone d'activités commerciales et de services du Suroit
  - Ulc : Zone commerciale d'entrée de bourg
  - Ulp : Zones portuaires
  - 1AUBa : Zone à urbaniser à court terme à vocation dominante résidentielle en agglomération
  - 1AUBb : Zone à urbaniser à court terme à vocation dominante résidentielle dans les villages
  - 1AUBc : Zone à urbaniser à court terme à vocation d'activités

- Zones agricoles et naturelles**
- Aa : Zone agricole
  - Ab : Zone agricole stricte
  - Ac : Zone aquacole en partie terrestre
  - Ao : Zone aquacole du DPM réservée uniquement à la gestion courante des chantiers existants
  - Na : Zone naturelle dédiée à la protection stricte des sites, milieux naturels et paysages
  - Ni : Zone naturelle d'activités de gestion des déchets
  - NL : Zone naturelle à vocation de loisirs
  - Nds : Zone naturelle correspondant aux espaces remarquables du littoral
  - Nc : Zone dédiée à des activités commerciales (STECAL)
  - AL1 : Zone dédiée à une activité touristique (STECAL)
  - AL2 : Zone dédiée à une activité touristique (STECAL)
  - Ap1 : Zone dédiée à une activité commerciale, artisanale ou industrielle (STECAL)
  - Ap2 : Zone dédiée à une activité commerciale, artisanale ou industrielle (STECAL)

- PRESCRIPTIONS**
- Diversité commerciale à protéger (art. L.151-16 du code de l'urbanisme)
  - Haies, talus, alignements d'arbres à protéger (art. L.151-23 du code de l'urbanisme)
  - Murs d'intérêt patrimonial à protéger (art. L.151-19 du code de l'urbanisme)
  - Piste cyclable à conserver (art. L.151-38 du code de l'urbanisme)
  - Cours d'eau
  - Arbres remarquables à protéger au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
  - Petit patrimoine protégé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
  - Site mégalithique protégé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
  - Bâtiments susceptibles de changer de destination en zone A et N au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
  - Bâtiment d'intérêt patrimonial au titre de l'article L.126-1 du Code de l'Urbanisme
  - Emplacements réservés (art. L.151-41 du code de l'urbanisme)
  - Élément de paysage, patrimoine à protéger ou à créer (élément du patrimoine architectural à conserver)
  - Boisements et espaces paysagers à protéger (art. L.151-23 du code de l'urbanisme)
  - Espaces boisés classés à conserver ou à créer (art. L.113-1 du code de l'urbanisme)
  - Périmètres soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (art. L.151-7 du code de l'urbanisme) et servitude de résidence principale(art. L.151-14-1 du code de l'urbanisme)
  - Périmètre de centralité commerciale (art. L.151-16 du code de l'urbanisme)
  - Zones humides protégées
  - Marge de recul aux abords des cours d'eau
  - Zone tampon herbacée de protection des cours d'eau (5 mètres)
  - Zone de submersion marine

- A TITRE INFORMATIF**
- Routes départementales
  - Cimetière
  - Plan d'eau

Département du Morbihan  
**Belz**  
 RIA d'été  
 COMMUNE DE BELZ

PLAN LOCAL D'URBANISME  
 4.2.0 - Règlement graphique 1 / 3500  
 Plan zoomé au nord de la commune

Origine DGFiP Cadastre - Droits de l'Etat réservés - 2024